

Direction de la politique éducative locale

Tél. 04.72.47.11.67 Fax : 04.72.47.11.35

petite.enfance@ville-genas.fr

Mardi : 8 h 30 à 12 h sans rendez-vous

Mercredi : 13 h 30 à 17 h 30 sur rendez-vous

Jeudi : 13 h 30 à 18 h 00 sur rendez-vous

**MODALITÉS POUR UNE DEMANDE D'INSCRIPTION
EN STRUCTURE MULTI ACCUEIL PETITE ENFANCE**

Lors de l'inscription auprès de la direction de la politique éducative locale, se présenter avec :

- La (les) fiche(s) de renseignements complétée(s) ☒ **à fournir**
- L' (les) original(aux) ☒ **à présenter**+ copie(s) dernier(s) avis d'imposition du couple ou des deux parents, et/ ou le compte de résultat ☒ **à fournir**
- Les Fiches **complétées et signées**, des autorisations parentales jointes au règlement intérieur ☒ **à fournir**
- L'attestation responsabilité civile ou extra scolaire de l'enfant établie par votre assureur (pièce à renouveler chaque année) ☒ **à fournir**
- L'original du livret de famille ou de l'extrait d'acte de naissance ☒ **à présenter**
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois ☒ **à présenter**
- Le numéro d'allocataire CAF ou assimilé ☒ **à présenter**
- Le nom de la caisse d'affiliation si non affilié au régime général ☒ **à présenter**

Rappel des critères décisionnels pour un accueil régulier

- o *Les enfants dont les parents résident à Genas. En cas de déménagement, l'enfant ne pourra plus être accueilli et des dispositions transitoires seront proposées (dans un délai maximum de deux mois)*
- o *Les enfants dont les familles se trouvent dans une situation d'urgence particulière*
- o *Prise en compte des situations professionnelles ou assimilées des parents*
- o *En fonction des conditions de ressources avec priorité donnée aux revenus modestes et aux revenus moyens (selon barème CAF)*
- o *Les fratries lorsqu'un enfant est déjà accueilli en structure collective*

